



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Ordre du jour :

Présents : Robert Cahu, Marie Tourel, Sylvie Lovotti, Maria Félines, Catherine Pravin, Bruno Colin, Etienne Dejardin, Jean Marc Froment, Sylvie Vigne, Olivier Wermuth

Secrétaire de séance : Jean Marc Froment

Ouverture de la séance à 14h05

Dès l'ouverture de la séance, le maire demande que soit ajouté un point à l'ordre du jour : une demande de subvention au GAL Cévennes pour le Café de village. Ce point est approuvé par le Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 18 FEVRIER 2022

- Le PV du CM du 18 02 2022 n'est pas approuvé car il nécessite quelques modifications
 - Préciser la date pour la cession de la lagune à la famille TUECH.
 - Point 7.4 C Ce point sur l'intervention sur la cloison de la classe dans l'école reste à préciser
Proposition de formulation : "envisagée pour 2023 lors des travaux d'aménagement"

2. RETRAIT DE LA COMMUNE DU SIRP CANAULES SAVIGNARGUES SAINT THEODORIT

Nous avons délibéré le 23 juin 2021 sur notre intention de sortir du SIRP (voir délibération jointe). Le dossier a progressé en ce sens : le projet de RPI avec St Jean de Serres prend corps. Il a été présenté en réunion des parents d'élèves. Un questionnaire de recueil des avis de ces derniers a fait l'objet d'une synthèse présentée à la réunion publique des parents d'élèves le 10 mars dernier.

Par ailleurs, et parallèle à la démarche de sortie, la question du loyer du SIRP reste à résoudre.

Ce loyer est facturé par la mairie de St Théodorit. Le montant en est contesté par la mairie de Canaules.

Un courrier en vue d'un arrangement amiable a été transmis au maire de St Théodorit le 28 décembre 2021. Une réponse en forme de "Non recevable" a été reçue par le maire de Canaules le 15 février 2022. Le sujet est soumis à l'avis juridique de notre avocat, avec hypothèse de suite devant le Tribunal administratif.

La délibération de ce jour porte sur la décision ferme de sortie du SIRP.

Le Conseil Syndical du SIRP aura ensuite à se prononcer sur notre décision par sa propre délibération.

Première remarque :

Prévision de transfert pour septembre 2023 et non pas comme prévu préalablement pour 2022.

Seconde remarque :

Ce regroupement avec St Jean de Serres est tributaire de la sortie du SIRP actuel, ce qui n'est pas encore le cas.

Point sur le questionnaire envoyé aux parents d'élèves

Après un rappel des dates, le premier adjoint précise qu'il y a eu 20 réponses au questionnaire (sur 28 familles concernées). Le 10 mars a été tenue une présentation des retours de ce questionnaire aux familles présentes (5 familles et 4 familles excusées). En conclusion, ce retour est à 90 % favorable à ce départ du SIRP, les familles comprenant que ce changement va dans le sens d'un mieux-être pour leurs enfants en réduisant des transports trop longs, trop bruyants, trop fatigants. La seule réticence concerne le manque de transport pour le retour du midi mais n'affecte que peu de familles. La récupération des enfants le soir se verra facilitée par des horaires identiques, à 5 minutes près, contre une heure d'attente actuellement. Suite au prochain vote qui sera certainement négatif il faudra engager une de sortie dérogatoire via l'académie. Mr le maire précise qu'il va devoir tenter à partir du 15 avril une action contre St Théodorit auprès du tribunal administratif au sujet de 4 années d'antériorité de problèmes.

Question d'un élu :

Existe-t-il des problématiques ressenties par les familles et les enfants de St Théodorit et de Savignargues ?

Réponse :

Cela ne changera pas leurs habitudes car au vu des effectifs annoncés (à vérifier bien entendu) il n'y aura pas de fermeture de classe.

Il est précisé que ce vote porte cette fois-ci sur une solution DÉCIDÉE et non plus ENVISAGÉE comme c'était le cas en Juin 2021.

L'argumentaire pour la sortie est en premier lieu le souci du mieux être des enfants et l'amélioration de l'apprentissage :

- Moins de trajet
- Plus de sécurité
- Optimisation du périscolaire sur le lieu de leur classe.
- Calculs faits pour le bien-être des enfants.

VOTE : POUR 10

3. CREATION D'UN LIGNE BUDGETAIRE POUR L'ACTION SOCIALE

Nous avons délibéré le 13 décembre 2021 pour mettre fin au CCAS en tant que budget propre (voir délibération jointe). Les "actions sociales" spécifiques seront désormais identifiées dans le plan de comptes du budget M14.

Il nous faut approuver le principe de l'inscription de charges qui relevaient de l'ex CCAS (aides sociales) sur un compte Aides à la personne du budget de la mairie M14.

VOTE : POUR 10

4. POUVOIR DONNE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Cette autorisation est dans la liste des pouvoirs donnés au maire par délibération du 6 juillet 2020 (voir délibération jointe). Mais dans cette délibération les transactions éventuelles sont limitées à 1000 €. Dans l'hypothèse ci-dessus au § 1 la limite pourrait être supérieure.

Délibération sur les pouvoirs du maire d'ester en justice sur un projet de texte revu avec l'avis juridique de l'avocat. La question de la transaction sur les loyers du SIRP sera portée devant le Tribunal Administratif le 15 avril.

VOTE : POUR 10

5. PRESENTATION ET ADOPTION DU RPQS

Le RPQS est le Rapport sur la Performance et la Qualité des Services (d'eau et d'assainissement). Il s'agit d'un rapport à établir chaque année à l'attention des autorités (Agence de l'Eau, DDTM, Départements notamment) qui suivent et nous assistent dans la gestion des infrastructures, de la qualité des produits (eau potable, eau assainie), de leur prix de vente aux usagers, ...

Nous avons pris du retard dans l'établissement des rapports. Il est rattrapé et nous sommes à jour. Faute d'être à jour, nous ne pourrions, par exemple, obtenir de subventions de ces institutions pour l'amélioration ou l'extension des réseaux.

Le RPQS doit être mis à disposition du public après approbation par le Conseil Municipal.

Voir les tableaux de synthèse et les projets de délibérations en annexe.

Présentation des résultats eaux potables fournies à la collectivité et assainissement

La performance du réseau est de 80.7 % ce qui reste un bon pourcentage.

Une discussion s'engage sur les problèmes de facturation des hameaux de Canaules, la société Veolia ne facilitant pas les relevés des index et la base de calculs.

Les résultats concernant la qualité de l'eau sont consultables sur CARSO et il serait souhaitable qu'ils apparaissent pour l'affichage public.

VOTE : POUR 10

6. APPROBATION DU PROGRAMME DE CINÉMA ITINÉRANT DE LA CCPC PIÉMONT CÉVENOL

Le programme de cinéma itinérant établi par la Commission Culture de la CCPC doit être approuvé par le Conseil Municipal (voir en annexe le programme 2022).

La séance à Canaules se déroulera le vendredi 8 juillet en plein air
Le titre du film sélectionné sera connu plus tard.

VOTE : POUR 10

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU GAL CÉVENNES

VOTE : POUR 10

8. QUESTIONS DIVERSES

Café de village : calendrier, bail, licence,

Le tableau ayant été calculé sur le "dossier offres", nécessite un réajustement intégrant les avenants concernant les surplus dus au décaissement, à la nécessité du triphasé, à l'intervention sur la hote qui ne peut plus être en façade.

Prévision d'ouverture maintenue fin avril.

Problème des acomptes nécessaires pour le comptoir par exemple.

Pour ce qui est du bail la mairie est en attente du retour de 1000 cafés (Alphonse Coste est au courant)

Le problème de la License IV semble réglé, dès que la mairie aura envoyé son dossier.

Schéma Directeur Eau

La société RCI qui a été retenue a été prévenue du choix de la mairie.

en attente de réponse ...

Amendes de police

Possibilité de financement pour la mairie d'un montant de 15 à 20 000 €

Pour dépenses de panneaux de signalisation routière

À voir travaux de stationnement au stade financés par la mairie pour le parking mais financement par UT

Alès pour l'enrobé jusqu'à l'entrée du village.

La commission qui doit décider de la couleur, de l'emplacement des panneaux doit se réunir avant fin mars (en tous cas avant l'ouverture du café multiservice)

Pourraient être conviés dans cette commission en plus de Sylvie Lovotti et Olivier Wermuth les gérants Justine et Olivier

Fête du 13 juillet

Réfléchir sur la partie buvette

Proposer un budget à Justine

Ou choisir une association pour la gestion du bar

La mairie s'engage à financer la musique et un apéritif

10 septembre 2022

Bourse aux vélos, le jour de la course à vélos du village.

Question : faut-il intégrer la CC et la Recyclerie de St Hippolyte du Fort à cet évènement ?

Réponse négative, le village organisera seul cet évènement

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 17 h 15

VOTE : POUR 10

Le secrétaire de séance : Jean Marc Froment